

FONDATION  
DE  
FRANCE

# *Appel à projets*

**2012**

**Soigner les conduites  
anorexiques  
et boulimiques**

**Coordonner les parcours de soin  
Associer les familles**

**Avec le soutien de  
la Fondation JM.Bruneau  
sous l'égide de la Fondation de France**

Date limite de réception des dossiers  
• 27 avril 2012

**Aider les personnes vulnérables**

## Contexte

Les troubles des conduites alimentaires sont source de grandes souffrances pour les patients, de désarroi pour les familles et d'inquiétude pour les professionnels. Si des recommandations de bonnes pratiques ont récemment été diffusées auprès des professionnels de santé par la Haute Autorité de Santé, la prise en charge des patients au quotidien doit être encore améliorée.

Parmi ces troubles, l'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes. D'origines très diverses, elles touchent de nombreux jeunes, en particulier les jeunes filles. Outre le grand risque de chronicisation, ces maladies s'accompagnent de complications et séquelles psychopathologiques et somatiques graves. Elles peuvent en outre entraver lourdement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes patients.

Les services spécialisés dans le traitement de ces maladies ont des délais de

prise en charge importants et leur nombre insuffisant crée des inégalités et carences de soin très préjudiciables. S'appuyant sur des services engagés dans cette voie, sur des réseaux de soins ou collectifs de santé existants ou en cours de constitution, la Fondation de France participe à ce combat depuis plusieurs années. Elle continue en 2012 à aider les services de soin et les structures associatives intervenant dans le champ de ces pathologies.

## Quelles sont les initiatives concernées ?

Dans la perspective d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des jeunes malades, la Fondation de France soutient :

- la création ou la consolidation de réseaux de soin dédiés aux troubles des conduites alimentaires, impliquant des équipes de professionnels de santé hospitaliers et libéraux (psychiatres, pédopsychiatres, urgentistes, réanimateurs, psychologues, diététiciens(nes), pédiatres, endocrinologues, nutritionnistes et médecins généralistes) ;
- la formation des équipes de soin pour améliorer leur capacité de dépistage, d'évaluation et de traitement des symptômes

présentés, et développer leur aptitude à intégrer la dimension familiale dans les projets de soin, à rendre les proches acteurs ;

- l'initiation de nouvelles propositions thérapeutiques directes ou indirectes (médiations), psychiques, somatiques, individuelles ou collectives, s'adressant aussi bien aux jeunes patients qu'à leurs familles ;
- l'aide aux associations pour se former à l'écoute des familles, pour initier de nouvelles actions de soutien et d'entraide, pour consolider leurs collaborations avec les services de soin.

Appel à

## Exemples d'initiatives soutenues :

- création de réseaux régionaux, départementaux ou plus locaux, dédiés aux troubles du comportement alimentaire ;
- expérimentation de nouvelles approches thérapeutiques de médiations diverses, sensorielle, cognitive... ;
- renforcement de dispositifs ambulatoires de prise en charge de jeunes patients anorexiques ;
- formation de bénévoles associatifs à l'écoute et accompagnement des familles ;
- accompagnement des jeunes patients à la sortie d'hospitalisation, autour de repas thérapeutiques familiaux.

## À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Aux services hospitaliers publics ou privés participant au service public, qui accueillent des adolescents et jeunes adultes ;
- à tout autre organisme de soin ou collectifs de médecins libéraux œuvrant en

étroite collaboration avec des équipes hospitalières ;

- aux associations d'aide aux usagers et familles concernées par les troubles des conduites alimentaires.

## Critères de sélection

Les demandes seront examinées au regard des critères suivants :

- **caractéristiques du projet**
  - analyse préalable des besoins et du contexte local ;
  - qualité de l'ancrage territorial ;
  - compétences et expériences des intervenants ;
  - garanties de faisabilité de l'action ;
  - mobilisation collective autour du projet ;
  - définition des modalités de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'action ;
- **financement**
  - pour les projets portés par un service ou une structure de soin, un cofinan-

cement témoignant de l'adhésion de l'organisme dont il dépend sera exigé.

La subvention attribuée peut être annuelle ou pluriannuelle (au maximum 3 ans) selon les besoins du projet et pourra financer les frais d'investissement ou de fonctionnement liés à la réalisation des projets. Une attention particulière sera portée aux initiatives réellement inscrites dans un projet d'établissement et dans la durée, à celles qui favorisent le décloisonnement des pratiques.

Ne seront pas recevables les demandes concernant le financement de postes et moyens permanents de fonctionnement des services de soin, ni le remplacement ou défraiement des personnes en formation.

Projets

# Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org) ou disponible sur demande par mail.

Les dossiers complétés ainsi que les annexes demandées doivent obligatoirement parvenir au siège de la Fondation de France avant **le 27 avril 2012** en deux exemplaires par voie postale **et** par mail.

Seuls les dossiers complets et respectant cette procédure seront examinés.

Les dossiers feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les demandes seront examinées par un comité d'experts en octobre 2012.

Les décisions seront uniquement communiquées par courrier postal.

Fondation de France  
Programme Santé des jeunes  
40, avenue Hoche – 75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 44 – Fax : 01 44 21 31 97  
E-mail : [santedesjeunes@fdf.org](mailto:santedesjeunes@fdf.org)

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

FONDATION  
DE  
FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)